



---

**Sainte-Érène, le 16 décembre 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 16e jour du mois de décembre 2024 à 20h30 à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust, conseillère	Siège # 1
----------------------------------	-----------

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

---

### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20h31 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

**242-12-2024**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des comptes
4. Décompte progressif #5 et #6 Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire
5. Décompte final Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire
6. Approbation de la programmation no 5 de la TECQ
7. Achat d'équipements voirie
8. Nomination d'un élu – négociation convention collective
9. Période de questions des citoyens
10. Levée de la séance

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**243-12-2024**

### **3. Présentation des comptes**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Carmen Fournier et résolu, d'approuver les comptes du mois de décembre 2024 au montant de 121 175.56\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**244-12-2024**

### **4. Décompte progressif #5 et #6 Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire**

Il est proposé par Carmen Fournier, appuyé par Alain Delisle et résolu de faire le paiement du décomptes progressif #5 ainsi que le décompte progressif #6 incluant les taxes aux Entreprises d'Auteuil pour des travaux Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire réparti comme suit pour le décompte #5 :

Cumulés acceptés (avant taxes):	1 200 930.94\$
---------------------------------	----------------

Cumulés précédents (avant taxes)	1 090 898.46\$
Acceptés pour la période (avant taxes)	110 032.48\$
Retenue de garantie (10%) :	(11 003.25\$)
Total (avant taxes)	99 029.23\$
TPS :	4 951.46\$
TVQ :	9 878.17\$
<b>Total à payer</b>	<b>113 858.86\$</b>

Décompte #6

Cumulés acceptés (avant taxes):	1 291 268.14\$
Cumulés précédents (avant taxes)	1 200 930.94\$
Acceptés pour la période (avant taxes)	90 337.20\$
Retenue de garantie (10%) :	(9 033.72\$)
Total (avant taxes)	81 303.48\$
TPS :	4 065.17\$
TVQ :	8 110.02\$
<b>Total à payer</b>	<b>93 478.67\$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

245-12-2024

**5. Décompte final Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de faire le paiement de **43 680.99\$** incluant les taxes aux Entreprises d'Auteuil pour le décompte final des travaux Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire réparti comme suit :

Montant final du contrat	1 484 635.55\$
Paiement autorisé :	(1 336 171.98\$)
Retenue temporaire :	(30 550.80\$)
Retenues de garantie des travaux (5%)	(74 231.78\$)

**Montant à verser à l'entreprise (taxes incluses) 43 680.99\$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

246-12-2024

**6. Approbation de la programmation des travaux no 7 TECQ 2019-2024**

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Nicholas Keven Jean, appuyé par Carmen Fournier et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 7

ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

247-12-2024

**7. Achat d'équipements voirie**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier et résolu de faire l'achat d'équipement pour le chargeur de la municipalité auprès de l'entreprise Robitaille équipement Inc. situé au 180 rue de Sydney, St-Augustin de Desmaures, Qc, G3A0P3, pour un montant de 2 645.00\$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

248-12-2024

**8. Nomination des élus – négociation convention collective**

Attendu que la convention collective prend fin en août 2025.

Attendu qu' une entente avec le syndicat stipule que les négociations pourraient débuter en janvier 2025.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu de:

- nommer Carmen Fournier, Sébastien Lévesque, Nathalie Daoust et Mario Lavoie comme représentants de l'employeur pour les négociations à venir ;
- autoriser ces représentants à signer les documents relatifs aux négociations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil.

249-12-2024

**10. Levée de la séance**

Il est proposé par Nicholas Kaven Jean, appuyée par Alain Delisle et résolue de lever la séance à 20h49.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 17<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024**

  
Carmen Fournier  
mairesse suppléante

  
Marie-France Lévesque  
directrice générale et greffière-trésorière

